



Bilan financier 2024-2025

Projet financier 2026-2027



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
HAUTS-DE-SEINE



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association Loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association Loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Hauts de Seine relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, bien qu'en augmentation, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.



En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 21 janvier 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 21 janvier 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

RAPPORT FINANCIER AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le **31 août 2025**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux comptes, le cabinet audit France, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agréant les CRF reçus.

- Le bénévolat des mandataires s'élève à 19019 heures soit environ 11 personnes en équivalent temps plein.
- Le Conseil d'administration est composé de 20 personnes.
- Les administrateurs se sont réunis à 6 reprises au cours de l'exercice.

1.1 Siège de l'association

Les produits du Siège se sont élevés à **564 742,25 €** pour l'exercice clos contre **509 053,28 €** pour l'exercice précédent.

La cotisation des familles s'est élevée à **2,00 €** par coopérateur contre **1,95 €** par coopérateur pour l'exercice précédent.

La cotisation votée pour l'exercice en cours s'élève à **2,10 €**

Nous vous proposons de fixer la cotisation des familles par coopérateur pour l'exercice à venir à **2.12 €**

Le résultat du Siège s'est élevé à **49 112,75 €**

Ce résultat s'analyse comme suit :

Hausse des produits financiers liés à la mutualisation (+22K€), des Trousses à Projets pour les coopératives (37 K€) et à des classes d'eau (33 K€ pour 39 classes d'eau)

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs

- 618 coopératives et foyers sur les 625 affiliés ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires et ont pu être agréés dans les comptes annuels de l'association.

- Les données caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agréés sont les suivantes :

Ressources des coopératives agréées **9 187 026,79 €**

dont subventions encaissées **691 481,74 €**

- Trésorerie à la clôture **4 163 317,63 €**

Compte tenu d'une sommation des CRF à 100,00%, le produit moyen par coopérateur est estimé à 121,90 €

2. SITUATION ET ACTIVITE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 146 262 contre 149 521 pour l'exercice précédent.

Le nombre de coopératives s'est élevé à 618 contre 614 pour l'exercice précédent.

3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

0 CRF sont arrivés au siège départemental après l'arrêté des comptes, n'ont pu être saisis et ne sont donc pas intégrés dans les comptes annuels agréés soumis à votre approbation.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice en cours fait un résultat équilibré.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

- le résultat du siège départemental, soit **46 885,63 €** au fonds associatif.

- le résultat des coopératives agréées, soit **19 350,12 €** dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

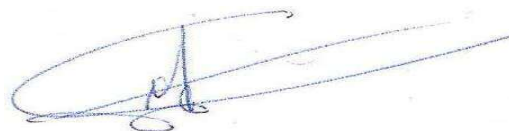
Pour le Conseil d'administration

Le Président

Le Trésorier

Raymond Tomczak

Jean -Pierre Labarre



BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	240	240			Fonds propres (avant affectation)	336 088	289 202
Terrains					Report à nouveau	3 676 334	3 744 436
Constructions	3 105	1 870	1 235	1 457	Résultat de l'association	68 463	-14 415
Matériels d'activités	9 378	9 378			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	25 248	23 973	1 276	513	Total	4 080 885	4 019 223
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	8		8	8	Provisions pour risques	10 000	10 000
Dépôts et cautionnements	34		34	34	Provisions pour charges	17 091	16 050
Total	38 013	35 460	2 552	2 012	Total	27 091	26 050
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 171		2 171	4 507	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers				1 410	Fournisseurs	23 554	13 803
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	30 755	24 330
Autres créances (dont erreurs débitrices)	1 061		1 061	2 101	Comptes courants OCCE	3 989	786
Charges constatées d'avance	1 033		1 033	2 186	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	3 861	944
Trésorerie	4 163 318		4 163 318	4 072 920	Produits constatés d'avance		
Total	4 167 583		4 167 583	4 083 123	Total	62 159	39 862
TOTAL	4 205 595	35 460	4 170 135	4 085 135	TOTAL	4 170 135	4 085 135

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	5 110 683	5 100 785
Ventes de produits	1 908 115	2 083 669
Prestations de service et animations	1 066 455	896 948
Subventions d'exploitation	378 081	692 778
Subventions autres	50 079	12 420
Contributions financières	144 548	133 508
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	417 306	410
Total	9 075 267	8 920 517
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 049 713	1 134 042
Variation des stocks de fournitures à céder	2 336	-239
Autres achats et charges externes	7 018 043	7 299 551
Aides financières	106 110	72 323
Impôts et taxes	14 714	12 034
Salaires	54 054	51 326
Cotisations sociales	17 582	17 918
Cotisations reversées	175 575	166 055
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	109 087	90 086
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	1 042	1 658
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	570 309	56
Total	9 118 564	8 844 810
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-43 297	75 707
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	111 760	90 676
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	111 760	90 676
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	111 760	90 676
RESULTAT COURANT (I + II)	68 463	166 384
Produits exceptionnels		395 883
Charges exceptionnelles		576 681
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		-180 798
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	68 463	-14 415
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	573 073	583 385
Total	573 073	583 385
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	573 073	583 385
Total	573 073	583 385

ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- Des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- Des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent	
Total du bilan :	4 170 135,27 €	4 085 135,03 €	
Résultat de l'exercice :	68 462,87 €	-14 414,79 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	618	614	
dont coopératives et foyers agrégés :	618	614	
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0	
Nombre de coopérateurs :	146 262	149 521	
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	20 647	19 394	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	12	12	personnes
Soit une valorisation du bénévolat de :			
nb d'heures * 27,50 € (a)	617 843 €	583 385 €	

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une baisse des recettes des coopératives agrégées de 3% et en parallèle une baisse des charges de 3,8%. Il est à noter une baisse des subventions des collectivités attribuées aux coopératives de l'ordre de 50% liée à un changement de procédures dans une commune. Le résultat des coopératives agrégées et celui du Siège Départemental restent excédentaires de respectivement de 19 K€ et 49 K€.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN				
Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.			
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.			
Résultat exercice :	68 462,87 €	dont	49 112,75 €	pour le siège départemental
		dont	19 350,12 €	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	1 061,40 €	dont	1 061,40 €	pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs *
Autres dettes :	3 861,02 €	dont	3 861,02 €	pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs*
*entre total actif et total passif constatés dans les C.R.F. agrégés.				
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.				
Trésorerie :	4 163 317,63 €	dont	467 633,45 €	pour le siège départemental
		dont	3 695 684,18 €	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ :			5 980,07 €	par C.R.F. agrégé.
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT				
Gros équipement :	109 086,86 €	dont	1 135,53 €	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	107 951,33 €	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			174,68 €	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	9 187 026,79 €	dont	564 742,25 €	pour le siège départemental
		dont	8 622 284,54 €	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			13 951,92 €	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	9 118 563,92 €	dont	515 629,50 €	pour le siège départemental
		dont	8 602 934,42 €	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			13 920,61 €	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			31,31 €	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION		
Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	0	0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1	1
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	0	0
Personnel salarié par l'association départementale	1,5	1,5
Total :	2,5	2,5

7. AUTRES INFORMATIONS		
Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :		
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
	Exercice clos	Exercice précédent
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	618	614
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	591	575
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	13	42
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	618	614
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	1	1
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	9	7
Participants aux séances de formation (estimation)	163	110

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	240	240			Fonds propres (avant affectation)	336 088	289 202
Terrains					Résultat du siege de l'association	49 113	46 886
Constructions	3 105	1 870	1 235	1 457	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	9 378	9 378			Total	385 201	336 088
Autres immobilisations corporelles	25 248	23 973	1 276	513	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	8		8	8	Provisions pour risques	10 000	10 000
Dépôts et cautionnements	34		34	34	Provisions pour charges	17 091	16 050
Total	38 013	35 460	2 552	2 012	Total	27 091	26 050
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 171		2 171	4 507	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers				1 410	Fournisseurs	23 554	13 803
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	30 755	24 330
Autres créances	1 061		1 061	2 101	Comptes courants OCCE	3 989	786
Charges constatées d'avance	1 033		1 033	2 186	Autres dettes	3 861	944
Trésorerie	467 633		467 633	389 785	Produits constatés d'avance		
Total	471 899		471 899	399 988	Total	62 159	39 862
Total	509 911	35 460	474 451	402 000	Total	474 451	402 000

AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	292 524	291 613
Ventes de produits	3 706	3 270
Prestations de service et animations	39 838	45 697
Subventions d'exploitation	64 520	64 966
Subventions reversées	50 079	12 420
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 315	410
Total	452 982	418 377
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	7 073	7 205
Variation des stocks de fournitures à céder	2 336	-239
Autres achats et charges externes	115 532	114 467
Aides financières	106 110	72 323
Impôts et taxes	14 714	12 034
Salaires	54 054	51 326
Cotisations sociales	17 582	17 918
Cotisations reversées	194 237	183 035
Dotations aux amortissements	1 136	2 384
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	1 042	1 658
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 815	56
Total	515 630	462 168
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-62 647	-43 791
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	111 760	90 676
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	111 760	90 676
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	111 760	90 676
RESULTAT COURANT (I + II)	49 113	46 886
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	49 113	46 886
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	50 050	50 050
Total	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	50 050	50 050
Total	50 050	50 050

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août **2025**, qui dégage un excédent de **49 113 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice est marqué par une hausse des produits financiers tirés de la mutualisation, un volume de 36,6 K€ de Trousses à Projets pour les coopératives et de 32,8 K€ pour 39 Classes d'Eau pour les coopératives.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	239,90			239,90
Terrains				
Constructions et agencements	3 105,23			3 105,23
Matériel d'activités	9 377,68			9 377,68
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	23 058,39	1 676,00		24 734,39
Mobilier de bureau	514,05			514,05
Immobilisations en cours				
Total	36 295,25	1 676,00		37 971,25

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice

c) Tableau de variation des amortissements

Matériel d'activités	33% à 20%	9 377,68			9 377,68
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	22 545,04	913,73		23 458,77
Mobilier de bureau	20%	514,05			514,05
Total		34 324,69	1 135,53		35 460,22

2. Immobilisations financières

Titre Immobilisé	7.62
Dépôt de Garantie	33.77
	41.39

3. Stocks

Stocks Agendas et Livrets	2 171.00
	2 171.00

4. Coopératives et usagers divers : NEANT

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total			

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Rémunérations dues au personnel	1 061.40
	1 061.40

7. Trésorerie

Compte à Terme 06/09/2023 au 06/09/2025	1 000 000.00
Compte à Terme 15/01/2024 au 13/01/2026	1 000 001.00
Parts Bred	1 295 792.40
Parts Bred liées au compte principal	25 536.00
Compte pivot BRED 414 01 8890	-3 298 885.49
Livret Casden Mutualisation	189 270.58
Livret A N° 414 01 8890	93 943.44
Compte Principal	23 403.71
Intérêts courus à recevoir	137 971.26
Caisse	600.55
	467 633.45

8. Charges constatées d'avance

Loyers payés d'avance (Grenke/Koesio/Francotyp)	1 032.82
	1 032.82

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

Néant

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litige	10 000,00			10 000,00
Provisions pour risques	10 000,00			10 000,00
Engagement de retraite du personnel (1)	16 049,67	1 041,57		17 091,24
Provisions pour charges	16 049,67	1 041,57		17 091,24
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	26 049,67	1 041,57		27 091,24

Dotations / reprises d'exploitation 1 041,57

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 041,57

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

5. Fournisseurs

Fournisseurs	5 449.83
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>18 104.12</u>
	23 553.95

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	3 503.27
Urssaf	2 267.67
Retraite complémentaire	1 164.33
Prévoyance	107.48
Mutuelle	130.40
Charges sur congés payés	1 181.29
Prélèvement à la source	101.32
Unification	572.53
Impôt sur les produits financiers	<u>21 726.63</u>
	30 754.92

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	<u>3 989.17</u>
	3 989.17

8. Autres dettes

Coopératives créditices	<u>3 861.02</u>
	3 861.02

9. Produits constatés d'avance Néant

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	146 262	149 521
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,72 €	0,73 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	292 524,00	291 565,95
Cotisations versées à la Fédération	187 215,36	182 415,62
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	187 215,36	182 415,62

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	5 500,00	5 000,00
Subventions conseil départemental	6 000,00	13 424,00
Subventions communes	20 260,00	22 522,12
Autres subventions (Agence de l'Eau)	32 760,00	23 520,00
Total	64 520,00	64 466,12
Dont reversées aux coopératives	44 125,00	52 696,12

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	6 721.76
-------------------------------	-----------------

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	25 413,00
Subventions reversées aux coops	44 125,00
Trousse à projet	36 572,45
Prise en charge de dépenses pour les coopératives	<u>2 232,00</u>
	106 110,45

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée :

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental dispose de locaux situés au 26 avenue Paul Vaillant Couturier à Bagneux, pour un loyer annuel de 4 513.61€.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ xx heures de travail valorisées à 50 050 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque BRED :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BRED (convention du 17/03/2004). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	618	614
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 765 145.06	3 821 724.61
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	111 759.97	90 676.27
Montant des impôts dus par l'AD	13 598.63	11 032.00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	98 161.34	79 644.27
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

-

Montant de la cotisation 2026-2027 mise au vote Assemblée Générale Départementale du 18 février 2026

Chères adhérentes, chers adhérents,

Lors de sa réunion du 13 février 2026, le Conseil d'administration de l'OCCE 92 a voté une augmentation de 0,02 € du montant de la cotisation pour l'année scolaire 2026/2027.

Cette décision intervient dans un contexte où notre Fédération nationale a voté, de son côté, lors de l'Assemblée Générale financière, une augmentation de 0,04 € par adhérent. Grâce à une situation financière saine, l'OCCE 92 a fait le choix de ne pas répercuter intégralement cette hausse et d'en compenser une partie.

Cet effort est rendu possible cette année, mais il ne pourra peut-être pas être maintenu à l'avenir. Nous sommes pleinement conscients des difficultés que rencontrent certaines coopératives et nous avons à cœur d'en tenir compte dans nos décisions.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre engagement à nos côtés.

Bien cordialement,

Le Conseil d'administration de l'OCCE 92



Nombre de coopérateurs	147 000	146262	147000	141651	138000	138000
Cotisation départementale	0,72 €	0,72 €	0,73 €	0,73 €	0,71 €	0,71 €
Cotisation fédérale	1,28 €	1,28 €	1,37 €	1,37 €	1,41 €	1,41 €
Cotisation globale	2,00 €	2,00 €	2,10 €	2,10 €	2,12 €	2,12 €

AD OCCE DES HAUTSDE SEINE

		2024/2025		2025/2026		2026/2027	
		Budget N	Réalisé N	Budget N+1	Réalisé N+1	Budget N+2	Réalisé N+2
PRODUITS D'EXPLOITATION							
7561	Cotisations perçues	294 000	292 524	308 700		292560	
	Ventes de produits	3 000	3 560	3 000		4000	
7071	Divers		330				
70781-70782	Agendas		498				
70783	Livres		2 173				
autres 707	Autres		559				
	Prestations de service et animations	60 000	41 038	60 000		45000	
7082	Assurances des coopératives		39 338			0	
7081	Théa EQF autres		1 700				
7084	Mise à disposition de personnel		0				
autres 708	Autres (remboursement intervenants etc...)		0				
	Subventions d'exploitation	30 000	63 465	30 000		70000	
741	Subventions pour le siège départementale		7 652				
741	Subventions à reverser aux coopératives		55 813				
754	Trousse à projets		36 572			35000	
755	Contributions financières (aides fédérales etc...)		0				
autres 75	Solidarité		13 507	16 000		15000	
781	Reprises sur dépréciations et provisions		0				
789	Utilisations des fonds dédiés		2 315				
	Total	387 000	452 982	417 700	0	461 560	
CHARGES D'EXPLOITATION							
	Achats de fournitures à céder + variations de stock	5 400	6 048	5 400		6500	
6071							
60781-60782	Agendas (achats + variations de stock)		2 336				
60783	Livres		1 771				
60713	Logiciel CW		3 510				
autres 607	Autres		1 941				
	Autres achats et charges externes	121 000	112 002	121 000		121000	
606	Consommables (fournitures administratives...)		1 664				
612-613-614	Locations et crédit-bail (hors loyer siège)		16 609				
615	Entretien et réparation		5 042				
6161	Assurances du siège		1 297				
6162-6163	Assurances des coopératives		38 741			34500	
618	Services pédagogiques		24 962				
621-622	Honoraires		13 498				
6500	Frais de déplacement , mission, AG, CA		4 404				
627	Frais bancaires		2 558				
utres 60-61-62	Autres		3 227				
	Aides financières	37 740	105 848	48 030		100000	
65711	Aides financières AAP et Solidarité		25 361				
65712	Reversements de subventions aux coopératives		80 487			0	
63	Impôts et taxes	6 500	14 714	6 500		10000	
64	Salaires et charges sociales	63 000	71 636	63 000		72000	
	Cotisations reversées	188 360	194 737	201 590		194580	
65860009	Cotisation fédérale	188 160	194 237	201 390		194580	
autres 6586	Autres cotisations (UR etc...)	200	500	200			
autres 65	Autres charges Loyer		6 652			7000	
6811	Dotations aux amortissements	5 000	1 136	5 000			
6815-6817	Dotations aux dépréciations et provisions (dont provis	16 000	1 042	16 000		16000	
689	Reports en fonds dédiés		1 815				
	Total	443 000	515 630	466 520	0	527 080	
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		-62 647			-65 520	
76	Produits financiers	40 000	111 760	48 820		65520	
66	Charges financières		0				
	RESULTAT FINANCIER (II)	40 000	111 760	48 820		74480	
	RESULTAT COURANT (I + II)		49 113			8 960	
77	Produits exceptionnels		0				
771	SOLIDARITES COOP	16 000	0				
67	Charges exceptionnelles		0			0	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	16 000	0	0		0	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		49 113				
						0	
	TOTAL DES PRODUITS	443 000	564 742	466 520		527 080	
	TOTAL DES CHARGES	443 000	515 630	466 520		527 080	
		0	49 112	0		0	